

Le lac est tombé dans le panneau

D'ORDINAIRE, on les trouve sur les toitures ou dans les champs. Voilà maintenant que les panneaux photovoltaïques deviennent flottants. Depuis quatre ans, on en voit barboter sur des lacs hydroélectriques ou d'anciennes gravières, posés sur un réseau de gros flotteurs en plastique recyclé connectés les uns aux autres et ancrés au fond de l'eau.

Mais ça ne suffit pas. Les promoteurs du secteur lorgnent désormais les retenues collinaires, ces lacs artificiels construits pour irriguer des cultures. Un premier projet est en train de voir le jour en Haute-Garonne, à Bourg-Saint-Bernard. Tous propriétaires et gestionnaires, 27 agriculteurs ont demandé à EDF Renouvelables de venir couvrir avec un peu plus de 20 000 panneaux solaires le tiers de la surface de leur lac (soit 7,2 ha).

Celui-ci, long de 1400 mètres, large de 250 mètres, profond de 10 mètres, leur permet d'irriguer 400 ha de cultures (maïs, soja, colza, tabac, graines fourragères, légumes) réparties sur huit communes. Un lac qui coûte cher à l'entretien, 100 000 euros par an. Grâce aux panneaux, ils comptent récupérer 40 000 euros annuels de loyer. Plus 50 000 euros par an de taxes qui iront dans la poche des communes et du département. Bingo! Quant à

EDF Renouvelables, elle pourra produire assez d'électricité pour alimenter 4 700 personnes. Super, non?

Pas pour les riverains, promeneurs et pêcheurs (qui viennent ferrer brochets, carpes, gardons, écrevisses...). Claire Pélissier, la présidente de l'association Les Lacs du Lauragais: « *Il y aura moins d'oxygénation dans l'eau, d'où prolifération des algues. Les oiseaux pour qui ces lacs sont des sites d'hivernage ou des haltes migratoires risquent d'entrer en collision avec les panneaux en les confondant avec la surface de l'eau. Sans compter que le lac sera clôturé avec des câbles qui se baladeront partout. Quant au paysage, on le sacrifie!* »

Le poisson du doute

Pas du tout, rétorque le service com' d'EDF Renouvelables, qui assure avoir étudié la question pendant toute l'année 2021. Ses conclusions? « *Les incidences sur la faune et la flore seront très limitées.* » Mieux: « *De nouvelles zones de vie pourraient même se créer autour des flotteurs, ancrages et lignes d'amarrage.* » Explication enthousiaste: « *Les panneaux constitueront des zones refuges pour les poissons et freineront l'érosion*

des berges. » Cerise sur les panneaux: ils auront « *comme effet de diminuer l'évaporation de l'eau* ». Gagnant-supergagnant!

Avec une dizaine de scientifiques toulousains et lyonnais du projet Solake (OFB-Ademe), Julien Cucherousset, directeur de recherche du CNRS au Centre de recherche sur la biodiversité et l'environnement (CRBE), étudie depuis quatre ans les effets des centrales photovoltaïques flottantes sur la biodiversité aquatique, sujet sur lequel il n'existe guère d'études « robustes ». Il annoncera les premiers résultats à la mi-2025: « *Certes, il pourrait y avoir des effets positifs – par exemple une diminution de la température de l'eau. Mais aussi des effets négatifs, comme une modification des communautés végétales et animales, ou du cycle du carbone dans le lac.* »

Pour lui, « *ce n'est pas une fois que les panneaux sont installés qu'on doit commencer les études mais bien avant, pour mieux comprendre la réponse complexe de la biodiversité et de ces écosystèmes* ».

Sauf que l'étude du CNRS ne sera terminée qu'en 2028. Et que les agriculteurs et EDF Renouvelables prévoient la mise en service de leurs panneaux en 2027. Histoire de mieux noyer le poisson?

Professeur Canardeau